[Texte]

restrictions to terminate a pregnancy but you in effect permit a woman to be delivered which in my view is a lot more important in other words to have a baby who is going to grow up and form part of a society—under any condition whatsoever. There seems to be an inconsistency. You can be delivered anywhere—in a hotel room, in your house, in an apartment, in a hospital accredited or not, in a clinic

But if you wanted to terminate a pregnancy -which we know in many cases can be conducted safely in a doctor's office and then you go home and rest—and you had to go to the bother of an accredited hospital, what would happen if the hospital said that you do not need to be hospitalized, that this is not a case that, calls for hospitalization and we do not have an outdoor clinic to do it, or you have to wait a month until a bed becomes available, that it is a lot more urgent to have women delivered of normal babies than to terminate pregancies. I can see that day coming. I do not know to what extent it is going to be a danger. But that is not really the main reason for my objection. We can all think of all sorts of reasons for objecting but that is definitely a danger or a possibility.

I think my main objection to some of these restrictions is that I do not think they are necessary. I think we can achieve the same control by trusting it to any medical practitioner. Let us make them specialists, if need be, other than the doctor performing. So if Doctor Smith wants to perform an abortion he will have to get, let us say, two obstetricians who are not involved to certify and let that certificate be given to the government. I do not object to the certificate, I do not object to some committee providing some safeguard, but I think everything else is not really necessary.

Mrs. MacInnis (Vancouver-Kingsway): My next question may be off base-I am not sure. A lot of us have been very much concerned about the incidence of illegal abortions. Do you think that your proposed changes would have any effect whatsoever on the incidence of illegal abortions?

[Interprétation]

is to tie up the proceedings for a period of ments c'est peut-être, inconsciemment, qu'on time either in good faith or deliberately to veuille rendre les procédures plus strictes avoid making a decision in time. Also, as I pour une certaine période de temps soit de said earlier, I do not see why you impose bonne foi ou exprès afin d'éviter de prendre une décision à temps. Je disais plus tôt que je ne voyais pas la raison pour laquelle vous imposez des restrictions pour interrompre la grossesse tout en permettant à une femme de donner naissance à des enfants, ce qui est beaucoup plus grave, dans n'importe quelles conditions, d'avoir un enfant qui sera élevé et fera partie de la société. Il semble y avoir un certain illogisme. On peut donner naissance n'importe où: chez soi, dans une chambre d'hôtel, de motel, dans un hôpital accrédité ou pas, dans une clinique, etc.

> Mais si on désire mettre fin à la grossesse, qui comme nous le savons, peut être fait en toute sécurité, même dans le bureau d'un médecin: après quoi, on rentre chez soi pour se reposer. Qu'est-ce qui arrive si, par exemple, l'hôpital accrédité dit: «Vous n'avez pas besoin d'être hospitalisé, nous n'avons d'ailleurs pas les moyens de le faire»? Qu'est-ce qui arrive si l'hôpital dit: «Vous devez attendre un mois, jusqu'à ce que vous ayez une chambre»? A mon avis, il est beaucoup plus important que les femmes donnent naissance à des enfants normaux que d'interrompre la grossesse. Je pense que cela viendra. Je ne sais pas dans quelle mesure cela pourrait être un danger. Mais ce n'est pas là, la raison de mon objection. Nous pouvons aussi imaginer toutes sortes de raisons pour nous opposer à ces dispositions, mais, c'est certainement un danger ou une possibilité.

Le grand inconvénient que je vois à certaines de ces restrictions, c'est que je ne les pense pas nécessaires. Je pense que nous pouvons en arriver aux mêmes garanties en faisant confiance aux médecins même si nous les obligeons à être des spécialistes. Si le D' Smith, par exemple, veut pratiquer un avortement, il faudra qu'il s'adresse à des obstétriciens qui ne sont pas directement en cause, que ce soit eux qui délivrent le certificat qui sera remis au gouvernement. Je ne vois pas d'inconvénient au certificat. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il existe un comité qui assurera une certaine sécurité, mais il me semble que toutes ces autres dispositions ne soient pas nécessaires.

Mme MacInnis (Vancouver-Kingsway): Une autre question. Je m'écarte peut-être un peu de la question, je ne sais pas.

Un grand nombre d'entre nous s'inquiète du nombre d'avortements illégaux. Est-ce que à votre avis vos changements auront le moindre effet, sur le nombre d'avortements illégaux?